



FIN DE CDD ET RECALCUL DES INDEMNITES CHOMAGE

Par **vivi42**, le **29/09/2009** à **13:15**

Bonjour,

D'octobre 2008 à septembre 2009, dans le cadre d'un CDD j'ai travaillé à temps complet. A la fin de ce CDD, il me restait environ 13 mois d'ARE (jusqu'en octobre 2010 soit 410 jrs). L'ARE a été calculée sur la base d'un temps partiel.

Si je demande le recalcul des mes indemnités et vu que le temps de travail est différent, je n'aurai certainement pas plus de mois d'indemnisation que mes anciens droits.

La question : Est-il possible de ne pas faire une réactualisation de mes droits auprès de POLE EMPLOI et de garder ces 12 mois d'activité afin de les faire valoir à la fin de mes droits antérieurs ?